



Union Solidaires Transports

Communiqué de presse

Transports routiers : Comme toujours le gouvernement soutient nos entreprises dans le cadre du covid-19, mais pas les salariés, Il est vrai que nous n'avons pas la même valeur.

A peine imaginable, nous sommes revenu 100 ans en arrière dans le transport, alors que le Président demande au pays de rester confiné, il nous demande, à nous conducteurs-trices, de rouler malgré le risque de contamination, « **l'effort de guerre sans doute** ».

Union Solidaire Transports ne peut que constater que les conditions de travail se dégradent dangereusement pour les conducteurs-trices, pas de sanitaire, de restaurants, aires de repos fermées, accueil chez les clients irrespectueux. Nous venons les livrer, et malgré tout, ils ne veulent même pas nous accueillir pour prendre un café. Nous appelons tous les élus CSE à déposer des doits d'alerte et tous les salariés qui le jugent nécessaire utiliser leur droit de retrait. Un grand nombre d'entreprises sont dépassées par la situation. Aucune mesure barrière ne peut être mise en place. Pas de matériel dans les camions rien n'est prévu pour désinfecter, ils nous disent avoir pris toutes les dispositions « **pour eux certainement** ». Il est hors de question que les conducteurs-trices soient mis en danger et devant le fait accompli. Ou les entreprises prennent toutes les dispositions barrières pour les conducteurs-trices ou nous leur demanderons d'appliquer leur droit de retrait.

On le sait, l'urgence pour les transporteurs est de limiter l'impact économique, quitte à prendre aux conducteurs l'ensemble de leurs RC, RCR, CP, et quand il ne restera plus rien les mettre en activité partielle. Une perte d'au moins 50% du salaire **cela ne sera pas sans conséquence**.

Alors que le gouvernement prend des dispositions pour autoriser les entreprises aux dépassements du temps de travail réglementaire, dans le même temps, les entreprises nous informent d'une baisse d'activité dans les semaines à venir et quelles prônent dans le même temps l'activité partielle.

L'Union Solidaire Transports, sera très vigilante sur la suite des dispositions que les entreprises, prendront. Activité partielle ou dépassement des temps de travail réglementaire. **Une chose est sûre les deux mesures ne sont pas compatibles.** *J'invite* « **MDR** » les entreprises à verser une **prime de 1000€**, aux salariés. Pour votre information on attend toujours la prime MACRON dans le transport. Bien sur que nous invitons les entreprises à verser une prime de 1000 € à tous leurs collaborateurs.

L'Union Solidaires Transports demande :

- ✓ Que l'état et les entreprises prennent toutes les dispositions pour le maintien de salaire à 100% des contrats dans le cadre de l'activité partielle ;
- ✓ Qu'aucun dépassement réglementaire du temps de travail ne soit accordé aux entreprises qui utilisent l'activité partielle ;
- ✓ Que des dispositions soient prises pour le calcul du CFA des salariés sur la période de référence ;
- ✓ Que l'état mette en place des contrôles concernant les mesures barrières prises dans les entreprises.
- ✓ Que les entreprises du transport s'engagent à verser une prime de 1000€ à tous les roulants
- ✓ Que toutes les dispositions à venir soit discuté avec l'ensemble des OS avant application.

Contact : Philippe KERLOCH Membre du bureau UST : 06.10.15.11.10

Union Solidaires Transports
17 Boulevard de la Libération 93200 Saint Denis
Tél : 01 42 43 35 75 - Fax : 01 42 43 36 67 - ust.solidaires@orange.fr
site internet : <http://solidaires-transport.org>